

Le Maire de la Commune de MAZAMET

VU l'arrêté en date du 25 mars 2026 accordant une délégation de pouvoirs à Monsieur Fabrice CAUQUIL, Adjoint au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211, L2211-1 à L2212-5, L2213-21 et L2214-1 à L2214-4,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal et notamment les articles 321-7 et R610-5,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 25 Juillet 2020 portant réglementation des bruits du voisinage,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 25 Septembre 2023 réglementant la police générale des débits de boissons dans le Tarn,

Vu la demande faite par Monsieur Philippe TERRAL, Président du FCPM,

Attendu qu'il y a de réglementer les mesures de sécurité à l'occasion de la soirée du rallye à la Halle le mercredi 22 Juillet 2026,

Arrêté

Article 1 – Monsieur Philippe TERRAL, Président du FCPM, est autorisé à organiser une soirée DJ à l'occasion de la soirée du Rallye, le mercredi 22 Juillet 2026 – de 17h à 1h du matin.

L'intéressée veillera à

- Avoir un niveau sonore qui ne portera pas atteinte au repos des habitants du quartier – art. 18 de l'Arrêté Préfectoral réglementant la police des débits de boissons du Tarn
- Prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs
- Respecter de façon générale les Arrêtés Préfectoraux cités en références.

Article 2 – Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Madame la Commandante de Police de MAZAMET et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MAZAMET, le **21 JUL. 2026**
P/ Le Maire et par délégation,



Fabrice CAUQUIL
Adjoint au Maire. –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Hôtel de Ville - 1, place Georges Tournier - BP 545 - 81209 Mazamet Cedex

2026 - Arr489 05 63 61 02 55 - contact@ville-mazamet.com - www.ville-mazamet.com